

DECRET N° 82-379 du 10 novembre 1982

Chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade
Ministre de l'Alphabétisation et de la
Culture Populaire pour compter du
8 novembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 8 novembre 1982, le Camarade
Adolphe BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la
Culture Populaire pendant l'absence du Camarade Gratien Tonakpon
CAPO-CHICHI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 novembre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2
MTAS-MACP 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde. Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-